

Réunification, canton de l'Arc jurassien? L'avenir du Jura à la lumière de l'histoire

PUBLICATION • L'«Atlas historique du Jura» vient de sortir de presse. A superposer ses cartes, on découvre une région qui s'articule tantôt avec Bâle, Berne ou la France.

PROPOS RECUEILLIS PAR

SERGE GUMY

Le Jura et le Jura bernois vont-ils être réunifiés? Se fondront-ils dans un grand canton de l'Arc jurassien? L'«Atlas historique du Jura», récemment publié par la Société jurassienne d'émulation, éclaire l'avenir de la région qui se jouera ces prochaines années. Interview du directeur de la publication, Clément Crevoisier.

En quoi l'«Atlas historique du Jura» amène-t-il un éclairage neuf sur l'histoire jurassienne?

Clément Crevoisier: Plus qu'une synthèse complète de l'histoire régionale, cet ouvrage est une collection de cartes qui sont autant d'éclairages. Par ailleurs, les questions que l'on pose à l'histoire sont toujours le reflet des préoccupations du moment. Ainsi, quand paraît en 1984 la «Nouvelle Histoire du Jura», le canton, qui vient d'entrer en souveraineté, se cherche une histoire nationale. Vingt-huit ans plus tard, notre atlas change d'approche en étudiant comment cette région s'articule à son environnement élargi. Ce changement d'échelle reflète l'évolution des perceptions: sur les huit chercheurs qui ont édité l'atlas, sept vivent à l'extérieur du Jura. Enfin, le besoin se fait sentir d'un réexamen de l'histoire récente du Jura, autrement dit de sa période bernoise, par rapport à l'historiographie de l'époque du conflit séparatiste.

Que dit votre atlas sur la réunification des six districts?

L'analyse des scrutins tenus depuis 1959 et jusqu'en 1998 au sujet de la Question jurassienne montre une stabilité quasi complète des positions, que ce soit au niveau des districts ou au niveau des communes. D'autre part, sur l'ensemble des six districts, séparatistes et anti-séparatistes se répartissent en deux camps de force égale, c'est pratiquement du 50/50. Les prochaines campagnes de votations souhaitées par les Gouvernements bernois et jurassien pour 2013 ont pour objectif de résoudre définitivement le conflit politique. Mais au cœur de ces campagnes, il y aura beaucoup d'arrière-pensées, car les braises du conflit social qui a divisé la population sont mal éteintes.



Pour Clément Crevoisier, le débat sur la Question jurassienne a de beaux jours devant lui.

JEAN-PIERRE AUBERT/AGENCE PHOTOSWISS

Le canton à six districts, sur lequel Jurassiens et Bernois pourraient voter à terme, correspond-il à une réalité historique?

Le dessin de l'Assemblée interjurassienne, qui sert de base aux discussions politiques actuelles, se calque sur le projet séparatiste, sans vouloir le dire trop fort. Ce projet revendiquait la création d'un canton sur le territoire de l'ancien Evêché de Bâle amputé de ses régions bilingue et germanophone, soit Bienne et le Laufonais. Notre atlas montre cependant que selon le thème et le moment de l'histoire, la région a connu d'autres configurations territoriales, la liant indifféremment à ses voisins bâlois, français, neuchâtelois, bernois ou même soleurois.

Ces dernières années, le Jura se tourne résolument vers la France voisine.

Une constante historique?

Quand le Jura est cédé à Berne en 1815, il conserve une forte part de l'héritage révolutionnaire français – le Code civil, l'impôt foncier, pour ne citer qu'eux. Rien d'étonnant dès lors que, quand viennent les révolutions libérale (1830) et radicale (1848) en Suisse, des Jurassiens comme Xavier Stockmar ou Charles Neuhaus se retrouvent aux avant-postes. Le Jura est un moteur significatif de la modernité politique et industrielle du canton de Berne. Du point de vue économique, en outre, le Jura et la France voisine forment un espace commun. Burrus, le fabricant de cigarettes qui s'installe à Boncourt, vient d'Alsace. Le Jura a accueilli par ailleurs une forte immigration juive alsacienne, qui a amené son savoir-faire économique et commercial. Aujourd'hui, enfin, les frontaliers offrent une main-d'œuvre bon

marché indispensable aux entreprises jurassiennes.

Certains politiciens défendent l'idée d'un canton de l'Arc jurassien regroupant le Jura, le Jura bernois et Neuchâtel. Vue de l'esprit ou déjà réalité?

Les frontières politiques actuelles correspondent de fait de moins en moins aux réalités vécues. Et l'Arc jurassien possède, c'est vrai, une homogénéité structurelle, de par son relief et son tissu industriel qui se maintient – malgré les crises, et même si Tornos vient de licencier. Reste que chaque segment de la chaîne jurassienne s'articule différemment avec les cantons voisins. Et si on devait voter aujourd'hui, il n'y aurait pas beaucoup de Jurassiens pour se sentir des points communs avec les Neuchâtelois. Mais le débat a de beaux jours devant lui, et notre atlas est là pour l'alimenter. I

EN BREF

VERT'LIBÉRAUX Direction élargie

Les vert'libéraux (PVL) ont reconduit samedi Martin Bäumlé à la présidence du parti. Il sera secondé par le Genevois Laurent Seydoux, élu à la vice-présidence par les délégués réunis en assemblée à Berne. Son élection marque la volonté d'une présence accrue du parti en Suisse romande. Enfin, les vert'libéraux ont formellement accueilli les nouvelles sections cantonales de Schwytz et de Neuchâtel. Les vert'libéraux se sont largement prononcés en faveur de la modification de la loi sur les épizooties, tout comme ils l'ont fait pour la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire. ATS

VERTS

Un parti optimiste

Adèle Thorens, coprésidente des Verts, voit son parti bien placé malgré quelques récentes défaites électorales. C'est ce qu'elle a affirmé samedi à Berne, en ouverture de l'assemblée des délégués des Verts. «Les années qui viennent vont mettre en avant des thèmes qui nous sont chers et sur lesquels nous disposons d'une importante expertise.» D'autre part, l'année prochaine, Maya Graf (BL) sera la première verte de l'histoire à accéder à la présidence du Conseil national. Les délégués ont par ailleurs recommandé (par 73 voix contre 50) la révision de la loi sur les épizooties. A l'unanimité, les Verts recommandent également de dire oui le 3 mars 2013 à la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire. ATS

BONCOURT

Un nouveau hold-up

Un homme au visage masqué a braqué une station-service hier matin à Boncourt (JU). Armé d'un couteau et d'un spray au poivre, il s'est fait remettre l'argent de la caisse, un faible montant selon la police. La caissière, choquée, n'a pas été blessée. L'homme a fui à pied en direction de la frontière française. Malgré la mobilisation des polices jurassienne, française et des gardes-frontières, le malfaiteur n'a pas encore pu être arrêté. ATS



Markus Seiler. KEYSTONE

SPIEZ

Echec pour le patron du renseignement

Le chef du Service de renseignement de la Confédération (SRC), Markus Seiler, ne siègera pas au Conseil communal de Spiez (BE), commune de 13 000 âmes. Lors des élections hier, il a obtenu le résultat le moins bon des 28 candidats en lice pour siéger à l'exécutif de sa commune de domicile. En cas d'élection réussie, Markus Seiler aurait eu à choisir entre son mandat politique et son poste de chef des services secrets. Les deux fonctions ne sont pas compatibles, avait préventivement annoncé le Département fédéral de la défense (DDPS) en octobre, lorsque la candidature avait été rendue publique. A Spiez, personne ne comptait vraiment sur l'élection de Markus Seiler, qui lui-même n'avait guère d'ambitions. ATS

CABINETS MÉDICAUX

Pluie de critiques sur le nouveau moratoire

Les critiques fusent contre la réintroduction du moratoire sur l'ouverture de cabinets médicaux par des spécialistes. A défaut d'autres solutions, le projet du Conseil fédéral, dont la brève procédure de consultation prend fin aujourd'hui, pourrait bien être introduit dès avril prochain, soit 16 mois après la levée du précédent moratoire qui avait duré 10 ans. Il a en effet de bonnes chances de passer le cap du parlement à la session de printemps.

Le centre droit et la gauche sont prêts à relancer cette mesure dès lors qu'elle reste provisoire et que le peuple n'a pas voulu des réseaux de soins. Selon eux, c'est la seule solution à court terme pour lutter contre l'afflux de demandes d'ouverture de cabinets. Il y en a eu 1 500 jusqu'à la fin septembre en Suisse, soit 600 de plus que pour toute l'année 2011.

Seuls l'UDC et le PLR expriment leur opposition à cette entorse à la liberté économique et professionnelle. Tous deux rejoignent santésuisse pour

qui la liberté de contracter, soit la fin du libre choix du médecin par les patients, est la seule voie possible pour lutter contre la multiplication des demandes d'ouverture de cabinets.

Les cantons pour leur part attendent avec impatience une solution durable. Celle-ci devra avant tout mieux tenir compte de leurs besoins, selon le secrétaire de la Conférence des directeurs cantonaux de la santé Stefan Leutwyler.

Sans surprise, les premiers concernés montent aux barricades, y compris les médecins de famille qui se rallient à la position de la Fédération des médecins suisses (FMH). Cette dernière juge que les médecins généralistes ne devraient pas être les seuls à échapper au moratoire. Il devrait en aller de même pour ceux de «médecine interne générale» ou des «médecins praticiens», sans quoi on punirait les collègues qui s'assurent d'une vaste formation continue. ATS

BLANCHIMENT D'ARGENT

«La loi doit être adaptée»

La loi suisse sur le blanchiment d'argent est certes «très stricte», mais elle doit être adaptée, estime le procureur général de la Confédération Michael Lauber. Elle date des années 1990 et le monde du crime a évolué. Aujourd'hui, tout est plus complexe, selon lui.

En 20 ans, les techniques de blanchiment ont évolué, explique le magistrat dans une interview publiée par «Le Matin Dimanche». La globalisation financière s'est développée. Les crimes préalables – trafic d'armes, traite d'êtres humains, trafic de drogue – qui produisent de l'argent sale à recycler se sont aussi diversifiés.

Pour combler les lacunes, il faut améliorer l'efficacité du Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS), selon Michael Lauber. Il s'agit de l'organe de l'Office fédéral de la police qui analyse les communications de soupçons de la part des intermédiaires financiers avant de les transmettre, au be-

soin, au Ministère public de la Confédération (MPC). «Le MROS fonctionne bien, mais nous pouvons faire mieux en lui donnant plus de temps pour l'analyse», propose le procureur général. Aujourd'hui, les fonds douteux sont bloqués pendant seulement cinq jours pour permettre au Bureau de se prononcer et pour le Ministère public de décider d'ouvrir une enquête ou non. C'est trop peu. «Quasi ingérable suivant les dossiers», dit M. Lauber.

Le procureur suggère aussi de durcir le code pénal. La peine pour blanchiment est trop légère: trois ans au plus. «Je suis favorable à augmenter la sanction à cinq, voire sept ans de détention.» Le délai de prescription devrait aussi être augmenté, pour passer à 15 ans au lieu de sept. «Car tout prend du temps dans une enquête et il ne faut surtout pas oublier les possibilités de recours offertes contre les décisions.» Et d'ajouter: «Chaque minute qui passe est l'ennemi de nos enquêtes.» ATS